

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
DÉPARTEMENT DE SCIENCE POLITIQUE
SESSION HIVER 2020

POL5441-30
POLITIQUE ÉTRANGÈRE DU CANADA
MERCREDI : 9 H 30 – 12 H 30

Chargé de cours : Samy MESLI

Bureau : A-3690

Disponibilité : Mercredi de 13h à 14h et sur rendez-vous

Courrier électronique : mesli.samy@uqam.ca

DESCRIPTION

La place du Canada dans le monde par rapport aux autres acteurs du système international. Analyse des origines, de l'élaboration, du processus de prise de décision et de la mise en oeuvre de la politique étrangère. Le rôle international du Québec. Les relations du Canada avec les États-Unis, l'Europe et les autres régions du monde. Sa participation aux organisations internationales et ses positions face aux grands enjeux mondiaux.

OBJECTIFS

Ce cours a pour objectif de transmettre aux étudiants une capacité d'analyse générale et un sens critique à l'égard de la politique étrangère canadienne. Il vise à étudier les origines et l'évolution de la diplomatie du Canada, en observant les différentes variables et les choix stratégiques fondamentaux qui ont façonné sa politique extérieure. Il s'agira aussi d'examiner la place et le rôle du Canada au sein de la communauté des nations et des principales organisations internationales.

Les objectifs du cours sont les suivants :

- comprendre le processus de prise de décision et les acteurs impliqués dans la mise en oeuvre de la politique étrangère.
- observer les enjeux et les objectifs de la diplomatie canadienne, ainsi que les relations développées avec les États-Unis, l'Europe et les autres régions du monde.
- étudier la participation du Canada dans les organisations internationales.
- examiner divers aspects de la politique extérieure canadienne.
- analyser les activités internationales du Québec et des autres provinces canadiennes.

FORMULE PÉDAGOGIQUE

Le cours sera donné sous forme magistrale, mais comprendra des périodes consacrées à l'étude de textes. Les lectures obligatoires sont affichées sur le Moodle du cours. Les séances en classe doivent impérativement être complétées par la lecture assidue et attentive des textes.

Le cours se divise en trois grandes parties. La première consiste à présenter les aspects théoriques et historiques ainsi que les principales variables utilisées pour l'étude de la politique étrangère. La deuxième partie s'intéresse aux objectifs et aux réalisations de la diplomatie canadienne, en observant, d'une part, les principaux enjeux liés à la politique étrangère et, d'autre part, les relations que le Canada entretient avec les organisations internationales et les grandes régions du monde. La dernière partie du cours est consacrée à l'étude des relations internationales des provinces canadiennes, et notamment le Québec.

ÉVALUATION

Examen de mi-session	25%	18 février
Séminaire de discussion	25%	24 mars
Participation au séminaire	10%	24 mars
Examen final	40%	14 avril

L'examen de mi-session du 18 février sera d'une durée de 2 heures. Il portera sur la matière vue en classe et l'usage des notes de cours ne sera pas autorisé. Les étudiant(e)s devront choisir un sujet sur un choix de deux. La réponse, entre 5 et 6 pages, devra être argumentée grâce aux connaissances acquises pendant le cours.

Pour le séminaire de discussion du 24 mars, la participation des étudiant(e)s est obligatoire. À cette occasion, les étudiant(e)s devront remettre un rapport de recherche d'environ 15 pages à double interligne. Il s'agit d'apporter une réponse la plus convaincante possible à la question posée, en construisant un plan et en proposant plusieurs arguments. Pour ce travail, les étudiant(e)s devront utiliser un minimum de six études scientifiques.

Idéalement, on devrait y retrouver les éléments suivants :

- a. Une introduction, qui explique les termes du débat.
- b. L'argumentaire général, c'est-à-dire la réponse apportée par l'auteur du travail de recherche à la question posée.
- c. Dans le corps du devoir, l'utilisation d'exemples détaillés qui offrent une illustration concrète de la réponse générale à la question posée.
- d. En conclusion, un exposé des conséquences politiques de la réponse apportée.

La note est fonction de la qualité de la recherche et de l'exploitation des sources, de la pertinence de l'argumentaire et de la cohérence du texte. Ce travail doit inclure une page de présentation, des notes de bas de page, ainsi qu'une bibliographie des sources citées, lesquelles ne sont pas comprises dans le nombre maximal de pages. Il est impératif de respecter scrupuleusement les

règles méthodologiques de référencement (citations, notes de bas de page, bibliographie, etc.). Tous les détails à ce sujet sont disponibles dans le Guide de méthodologie en science politique - Premier cycle, en vente au Centre Paolo Freire (A-3645).

Les rapports de séminaires doivent **IMPÉRATIVEMENT** être remis au début du séminaire, et déposés en version électronique dans Moodle. En aucun cas les retards ne seront acceptés.

La participation des étudiants et la qualité de leurs interventions lors des séminaires compteront pour 10% de la note finale.

L'examen final en classe sera d'une durée de 3 heures. Il portera sur l'ensemble de la matière et l'usage des notes de cours ne sera pas autorisé. Les étudiants devront choisir deux sujets sur un choix de quatre. Chaque réponse, entre 5 et 6 pages, devra être argumentée grâce aux connaissances acquises pendant le cours.

CALENDRIER

1) Mercredi 8 janvier

Introduction

Présentation du cours et des évaluations – Revue de la littérature scientifique

2) Mercredi 15 janvier

L'analyse de la politique étrangère canadienne

Les déterminants de la politique étrangère – Le statut international du Canada

3) Mercredi 22 janvier

La politique étrangère canadienne de 1867 à 1945

L'impérialisme et les liens avec la Grande-Bretagne – L'émancipation du Canada pendant la Première Guerre mondiale et le statut de Westminster – L'isolationnisme de l'entre-deux-guerres

4) Mercredi 29 janvier

L'évolution de la politique étrangère canadienne de 1945 à nos jours

Le Canada au sortir de la Deuxième Guerre mondiale – L'internationalisme et l'âge d'or de la diplomatie canadienne – L'évolution de politique étrangère de Pierre Trudeau à Harper et le continentalisme.

5) Mercredi 4 février

Le rôle du pouvoir exécutif

Le processus d'élaboration en politique étrangère – Le rôle du Premier ministre et du cabinet.

6) Mercredi 11 février

Quels contre-pouvoirs?

Le poids du Parlement et des diplomates – L'influence des groupes de la société civile.

7) Mercredi 18 février

Examen de mi-session

8) Mercredi 25 février**Semaine de lecture****9) Mercredi 3 mars****Les priorités de la politique étrangère canadienne**

La promotion des échanges économiques – Une politique étrangère féministe – Aide au développement et droits de la personne.

10) Mercredi 10 mars**Les relations avec les États-Unis de Donald Trump**

Les relations politiques – Les échanges économiques et la renégociation de l'ALÉNA – La coopération militaire et le NORAD.

11) Mercredi 17 mars**Le Canada dans le monde**

Le Canada face à la Chine et l'Asie – Les relations avec l'Europe et l'AECG – Les liens avec les autres régions du monde – Les organisations internationales (ONU, OTAN, Commonwealth, Francophonie).

12) Mercredi 24 mars

Séminaire de discussion : Quel est le bilan de la politique étrangère du gouvernement de Justin Trudeau? A-t-il mené une diplomatie réellement différente de celle des gouvernements précédents?

13) Mercredi 31 mars**Le fédéralisme et les provinces**

Le rôle des provinces canadiennes – La répartition des pouvoirs avec le gouvernement fédéral

14) Mercredi 7 avril**Les relations internationales du Québec**

L'émergence du Québec sur la scène internationale et la Doctrine Gérin-Lajoie – Le développement de la paradiplomatie québécoise depuis 1965 – Le Québec et la Francophonie.

15) Mercredi 14 avril**Examen final****LECTURES OBLIGATOIRES**

La lecture de l'ouvrage suivant est obligatoire dans le cadre du cours :

Nossal, Kim Richard, Roussel Stéphane et Paquin, Stéphane, *Politique internationale et défense au Canada et au Québec*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2007, 646 p.

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

Ouvrages sur les relations internationales du Canada :

F. Audet, M.-E. Desrosiers et S. Roussel (dir.), *L'aide canadienne au développement* (Montréal : Presses de l'Université de Montréal, 2008) :

A. Arthur, *The Rise and Fall of a Middle Power*, Toronto, Lorimer, 1993.

A. E. Blanchette (dir.), *Canadian Foreign Policy, 1977-1992. Selected Speeches and Documents*, Ottawa, Carleton University Press, 1994.

R. Bothwell, et J. L. Granatstein, *Pirouette : Pierre Trudeau and Canadian Foreign Policy*, Toronto, University of Toronto Press, 1990.

S. Brown, Molly den Heyer et David R. Black (dir.), *Rethinking Canadian Aid*, Ottawa, University of Ottawa Press, 2014.

I. Carel, et S. Mesli, *Hector Fabre*, Montreal, VLB, 2011.

A. Cohen, *While Canada slept. How we Lost our Place in the World*, Toronto, McClelland and Stewart Ltd., 2003.

C. Deblock, J. Lebullenger et S. Paquin (dir.), *L'accord économique et commercial global entre l'Union européenne et le Canada*, Montréal, Presses de l'Université du Québec, 2015.

R. Gendron, *Towards a Francophone Community. Canada's Relations with France and French Africa (1945-1968)*, Montréal/Kingston, McGill/Queen's University Press, 2006.

J.L. Granatstein, *Canada's Army : Waging War and Keeping the Peace*, Toronto, University of Toronto Press, 1996.

J.L. Granatstein, *Yankee go Home : Canadians and anti-americanism*, Toronto, Harper Collins, 1996.

M. Hart, *Decision at Midnight. Inside the Canada-US Free-trade Negotiations*, Vancouver, UBC Press, 1995.

J. Hilliker, *Le Ministère des affaires extérieures du Canada*, vol. 1, Les années de formation, 1909-1946, Québec, Presses de l'Université Laval, 1990.

J. Hilliker, *Le Ministère des affaires extérieures du Canada*, vol. 2, L'essor, 1946-1968, Québec, Presses de l'Université Laval, 1995.

N. Hillmer, et Granatstein, J. L., *Empire to Umpire. Canada and the World into the 21st Century*, Toronto, Nelson Education, 2^e édition, 2008, 393 p.

P. James, N. Michaud et M. J. O'Reilly (dir.), *Handbook of Canadian Foreign Policy*, Lanham, Lexington books, 2006.

T. Keating, *Canada and World Order. The Multilateralist Tradition in Canadian Foreign Policy*, Toronto, McClelland and Stewart Inc., 1993.

- J. Kirton, *Canadian Foreign Policy in a Changing World*, Toronto, Thompson Nelson, 2006.
- A. Legault, et M. Fortmann, *Une diplomatie de l'espoir. Le Canada et le désarmement, 1945-1988*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1989.
- A. Lui, *Why Canada Cares: Human Rights and Foreign Policy in Theory and Practice*, Montréal/Kingston: McGill-Queen's University Press, 2012.
- P. Létourneau (dir.), *Le Canada et l'OTAN après 40 ans (1949-1989)*, Québec, CQRI, 1992.
- V. Levant, *Quiet Complicity: Canadian Involvement in the Vietnam War*, Toronto, Between the Lines, 1986.
- J. MacFarlane, *Ernest Lapointe and Quebec's Influence on Canadian Foreign Policy*, Toronto, University of Toronto Press, 1999.
- J. Massie, *Francosphère : L'importance de la France dans la culture stratégique du Canada*, Québec : Presses de l'Université du Québec, 2013.
- C. Melakopides, *Pragmatic Idealism : Canadian Foreign Policy, 1945-1995*, Montréal-Kingston, McGill-Queen's University Press, 1998.
- N. Michaud et K. Nossal (dir.), *Diplomatic Departures. The Conservative Era in Canadian Foreign Policy, 1984-1993*, Vancouver, UBC Press, 2001.
- D. Morton, *Histoire militaire du Canada*, Montréal, Athéna, 2009.
- D. Morton, et J.L. Granatstein, *Marching to Armageddon : Canadians and the Great War, 1914-1919*, Toronto, L et O Dennys, 1989.
- D. Morton, et J.L. Granatstein, *A nation forged in fire : Canadians and the Second World War*, Toronto, L et O Dennys, 1989.
- K. R. Nossal, *The Politics of Canadian Foreign Policy*, 3^e ed., Scarborough, Prentice-Hall, 1997.
- P. Painchaud (dir.), *Le Canada et le Québec sur la scène internationale*, Sillery, PUQ, 1977.
- P. Painchaud (dir.), *De Mackenzie King à Pierre Trudeau : 40 ans de diplomatie canadienne, 1945-1985*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1989.
- C. Pratt (dir.), *Canadian International Development Assistance Policies. An Appraisal*, Montréal/Kingston, McGill/Queen's University Press, 1996.
- J. Rochlin, *Discovering the Americas. The Evolution of Canadian Foreign Policy Towards Latin America*, Vancouver, UBC Press, 1994.
- S. Roussel (dir.), *Culture stratégique et politique de défense. L'expérience canadienne*, Montréal, Athéna, 2007.
- J. Thomson et S. Randall, *Canada and the United States. Ambivalent Allies*, Montréal/Kingston, McGill/Queen's University Press, 1994.
- C. Turenne Sjolander, N. Hillmer, et F. O. Hampson, *Canada's International Policies. Agendas*,

Alternatives, and Politics, Toronto, Oxford University Press, 2008.

J. Welsh, *At Home in the World. Canada's Global Vision for the 21st Century*, Toronto, HarperCollins Publishers, 2004.

R. Wolfe (dir.), *Diplomatic Missions: the Ambassador in Canadian Foreign Policy*, Kingston, Queen's University Press, 2004.

Ouvrages sur les relations internationales du Québec :

L. Balthazar, L. Bélanger, et G. Mace, *Trente ans de politique extérieure, 1960-1990*, Québec, CQRI, Septentrion, 1993.

L. Balthazar et A. Hero, *Le Québec dans l'espace américain*, Montréal, Québec-Amérique, 1999.

F. Bastien, *La Bataille de Londres, Dessous, secrets et coulisses du rapatriement constitutionnel*, Montréal, Boreal, 2014.

F. Bastien, *Relations particulières : la France face au Québec après de Gaulle*, Montréal, Boréal, 1999.

L. Bernier, *De Paris à Washington : la politique internationale du Québec*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 1996.

J.-F. Lisée, *Dans l'œil de l'Aigle*, Montréal, Boréal, 1990.

S. Mesli, *La coopération franco-québécoise dans le domaine de l'éducation, de 1965 à nos jours*, Montréal, Septentrion, 2014.

C. Morin, *L'art de l'impossible : la diplomatie québécoise depuis 1960*, Montréal, Boréal, 1987.

S. Noda, *Entre l'indépendance et le fédéralisme : 1970-1980. La décennie marquante des relations internationales du Québec*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2001.

S. Paquin (dir.), *Les relations internationales du Québec depuis la Doctrine Gérin-Lajoie (1965-2005)*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2006.

S. Paquin (dir.), *Histoire des relations internationales du Québec*, Montréal, VLB éditeur, 2006.

A. Patry, *Le Québec dans le monde*, Montréal, Leméac, 1980.

J.-F. Payette, *Introduction critique aux relations internationales du Québec. Le mythe d'une politique étrangère*, 2^e ed., Montréal, Presses de l'Université du Québec, 2011.

D. C. Thomson, *De Gaulle et le Québec*, Montréal, Éditions du Trécarré, 1990.

LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles, sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, veuillez composer le 514 987-3000, poste 2544.

ENTENTE D'ÉVALUATION**6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation**

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.

ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique No. 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier.

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12^e ou 13^e cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2^e et 3^e cycles.

<http://www.evaluation.uqam.ca>

POLITIQUE 16 CONTRE LE HARCÈLEMENT SEXUEL

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.

1. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
2. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
3. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
4. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
5. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
6. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
7. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :

http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf

Pour obtenir du soutien :

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement
514-987-3000, poste 0886

Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM :

<http://www.harcelement.uqam.ca>

CALACS Trêve pour Elles – point de services UQAM :

514-987-0348

calacs@uqam.ca

www.tredepourelles.org

Service de soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : 514-987-3185 Local DS-2110

Pour le Service de la prévention et de la sécurité : **514-987-3131**

CENTRE DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL (CDP)

Le CDP est le lieu de rencontre entre le milieu professionnel et l'université. Il a pour mandat d'accompagner les étudiant.e.s dans leur cheminement de carrière.

Par le développement de contacts avec des employeurs, l'établissement de lien avec les milieux de travail et le réseautage avec les diplômé.e.s, le CDP vise à promouvoir la qualité et l'engagement des étudiantes et des étudiants de la Faculté de science politique et de droit de l'UQAM.

Pour les étudiant.e.s de la Faculté de science politique et de droit, le CDP...

...Met à leur disposition les outils et le soutien nécessaires à la recherche de stages ou d'emploi professionnels;

...Offre la formation et l'information pertinentes à une insertion efficace sur le marché du travail;

...Organise diverses activités permettant de réaliser toutes les possibilités de carrières qui s'offrent à elles et eux;

...Met sur pieds plusieurs occasions de rencontre et de réseautage avec des employeurs potentiels et des diplômé.e.s de la FSPD.

Passez-vous voir au W-2520!

Suivez notre calendrier d'activités à l'adresse suivante : <https://cdp-fspd.uqam.ca/>

Écrivez-nous au politique.cdp.fspd@uqam.ca

Aimez notre page Facebook : Centre de développement professionnel – FSPD UQAM



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constitue une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail aux fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis aux fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions liées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

Vous pouvez consulter sur le site r18.uqam.ca des capsules vidéos qui vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat. Cliquez sur le logo à gauche pour être redirigé vers le site.



Guide à l'intention des enseignant(e)s de l'UQAM

Qu'est-ce que le R18?

C'est le règlement institutionnel sur les infractions de nature académique. La gestion de ce règlement se fait grâce à un logiciel (*Infractions*) automatisé, particulièrement efficace pour faire le suivi des cas de récidive.

Conditions gagnantes pour éviter le plagiat!

- Mettre l'encart du R18 dans votre plan de cours.
- Parler du plagiat lors du premier cours du trimestre et avant un examen ou la remise d'un travail, ne serait-ce que quelques minutes afin de sensibiliser votre groupe au phénomène et lui dire que de courtes capsules sont à disposition pour se familiariser avec le sujet (voir www.r18.uqam.ca). Cette information est particulièrement utile aux étudiant(e)s de première année.
- Les orienter vers le site www.infosphere.uqam.ca pour ceux et celles qui désirent un aide-mémoire méthodologique ou qui n'ont pas les bases pour les règles de citation.
- Pour les travaux, bien expliquer en classe et dans le plan de cours le type d'entraide qui est permis ou interdit, c'est-à-dire ce qui est attendu de chacun. Par exemple, deux étudiant(e)s peuvent faire de la recherche et échanger sur leurs découvertes, mais il est important que les travaux soient distincts l'un de l'autre.
- Lors des examens en classe, laisser un espace entre chacun des étudiant(e)s. Si ce n'est pas possible, distribuer des versions différentes du même examen, avec une page frontispice de couleur différente.
- Transmettre des consignes claires lors d'un examen: les étudiant(e)s ne peuvent pas consulter de téléphone ou de montre intelligents. Pas même pour regarder l'heure!
- Si vous êtes témoin de la commission d'une infraction lors d'un examen: noter les informations nécessaires (qui, quoi, comment, quand, où), mais n'enlevez pas la copie d'examen à l'étudiant(e), car cela risquerait de créer une situation conflictuelle et de déranger les autres étudiant(e)s, laissez l'étudiant(e) terminer son examen.
- Si vous avez des soupçons ou même la certitude de la commission d'une infraction académique, ne mettez pas zéro au travail ou à l'examen, mais faites un rapport de signalement. Vous éviterez ainsi deux conséquences possibles :
 - que l'étudiant(e) fasse une demande de révision de note et que votre note soit modifiée puisque vous n'avez pas suivi la bonne procédure;
 - qu'il n'y ait pas de trace de la commission d'une infraction au dossier de l'étudiant(e), échappant ainsi au suivi systématique qui est fait lors de la commission d'une infraction, notamment lors de récidive(s).

Les étapes lors du dépôt d'un rapport de signalement, version simplifiée

1. Dépôt du rapport de signalement via le logiciel [Infractions](#). C'est tout! C'est rapide et simple!
2. Enquête effectuée par le, la Responsable facultaire des Dossiers d'infraction Académique ([liste des RDIA](#)).
3. S'il y a une preuve suffisante, le dossier est transmis au Comité facultaire sur les infractions de nature académique.
4. Si l'étudiant(e) est sanctionné(e), il, elle peut aller en appel.

Pour plus d'information, communiquez avec le, la responsable de votre Faculté/École ou [Marc-Olivier Desbiens](#), secrétaire du Comité institutionnel sur les infractions de nature académique.



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constitue une infraction au sens de ce règlement.

Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

Vous pouvez également consulter des capsules vidéos sur le site r18.uqam.ca. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat. Cliquez sur le logo à gauche pour être redirigé vers le site.

Politique n° 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel

Les violences à caractère sexuel se définissent comme étant des comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés, avec ou sans contact physique, incluant ceux exercés ou exprimés par un moyen technologique, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. Les violences à caractère sexuel peuvent se manifester par un geste unique ou s'inscrire dans un continuum de manifestations et peuvent comprendre la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace implicite ou explicite, la contrainte ou l'usage de force.

Les violences à caractère sexuel incluent, notamment :

- la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes;
- les avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées;
- la manifestation abusive et non désirée d'intérêt amoureux ou sexuel;
- les commentaires, les allusions, les plaisanteries, les interpellations ou les insultes à caractère sexuel, devant ou en l'absence de la personne visée;
- les actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme;
- le (cyber) harcèlement sexuel;
- la production, la possession ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles d'une personne sans son consentement;
- les avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les pincements, les baisers non désirés;
- l'agression sexuelle ou la menace d'agression sexuelle;
- l'imposition d'une intimité sexuelle non voulue;
- les promesses de récompense ou les menaces de représailles, implicites ou explicites, liées à la satisfaction ou à la non-satisfaction d'une demande à caractère sexuel.

Pour plus d'information :

https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2019/04/Politique_no_16_2.pdf

Pour obtenir du soutien ou effectuer un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement

514 987-3000, poste 0886

Pour la liste des services offerts en matière de violence à caractère sexuel à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM : <https://harcelement.uqam.ca/>

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)

514 987-3185 /Local DS-2110

Service de la prévention et de la sécurité :

514 987-3131

Décembre 2019

